

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horizon  
Casablanca 20000 Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W19-467398

49608

Maladie  Dentaire  Optique  Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9878 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : QAISSI ALI

Date de naissance : 07/06/1975

Adresse : 169 Avenue des ALMORAVI  
Apt 14 MAZOLA

Tél. : 0662237210 Total des frais engagés : 1843,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. Laïla BENNOUNA  
Médecine G.C. Echographie  
Médecine du Travail  
Tél : 05 22 20 31 72

Date de consultation : 23/11/20

Nom et prénom du malade : Nouama Nouama

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : HTA et diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

MUPRAS  
01 DEC. 2020  
ACCUEIL

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 09/12/20

Signature de l'adhérent(e) :



Dr. Laïla Bennouna

Médecine Générale

Échographie

D U Diabétologie

D U Gynécologie

D U Nutrition - Obésité

Programme d'Amincissement Spécialisé



الدكتورة ليلى بنونة

الطب العام

الفحص بالصدى

داء السكري

داء

208,00

208,00

دات متخصصة

Casablanca le : 23/11/2023 في الدار البيضاء

Nouama

Douma

- Coverman 5 mg  
208,00 x 2  
14/5

254,00

- Nolipid  
254,00 x 3  
14 x 2 F/5

254,00

254,00

- Co-Amare  
125 x 3  
14/5

125,00

125,00

- Oesles 20  
140,00  
1693,00  
14/5

125,00

PHARMACIE MAZOLA  
Mme. BENAZZOUIZ Ibtissam  
N° 51 Rue 4 Mazola  
Hay Hassani - Casablanca  
Tél : 022.93.31.72

Dr. Laïla BENNOUNA  
Médecine Générale  
Médecine du Travail  
Tél : 05 22 93 31 72

LOT: 201/159  
PER: 04/2023  
PPV: 140,00DH

علي. زنقة 11. مولاي التهامي - مازولا - الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.93.31.72

7, rez-de-chaussée, Angle Moulay thami et Rue 11 - Mazola - Casablanca-Té

E-mail : centre.bennouna@gmail.com - ICE : 001876772000053